

Synthèse : La filière éducative en Provence – Alpes – Côte d'Azur

Ce document est une synthèse de l'étude réalisée sur la filière éducative en Provence - Alpes - Côte d'Azur. Issu d'un partenariat avec les acteurs du secteur social et médico-social, son objectif est de mieux connaître les métiers et les formations de la filière éducative, d'identifier les enjeux et les grandes évolutions à venir, tout en construisant une connaissance partagée. Elle doit également apporter un éclairage au Conseil régional, qui a en charge l'agrément des établissements de formation et le financement de la formation initiale du travail social ainsi que l'attribution des aides individuelles.

UN SECTEUR EN FORTE MUTATION

DES INCERTITUDES QUI CONCERNENT L'ENSEMBLE DU SECTEUR

Depuis plusieurs années, les établissements sociaux et médico-sociaux sont confrontés à une succession de réformes. Elles portent sur de multiples dimensions telles que la mise en place de démarches qualité et d'évaluation, la scolarisation des élèves handicapés dans les écoles de droit commun, le rapprochement avec le secteur sanitaire, voire, plus récemment, le passage à une logique d'appel à projets pour toute création, transformation, extension de services ou d'établissements. Le secteur est également confronté à un manque de visibilité des politiques sociales et médico-sociales et des restrictions financières entraînant des incertitudes sur l'avenir de ces établissements.

Pour répondre à ces contraintes législatives, réglementaires, les établissements doivent s'adapter. Dans la décennie passée, la part des faisant-fonction a diminué au profit d'une professionnalisation des équipes, les procédures écrites se sont diffusées, participant à la mise en œuvre de normes qualité. L'orientation de certains publics vers le droit commun implique plus de partenariats (notamment pour les professionnels de niveau III). La coopération entre institutions et l'ancrage territorial deviennent inéluctables avec la mise en œuvre des appels à projet. De plus, le resserrement budgétaire accélère le phénomène de glissement de fonctions et de tâches déjà visible dans certaines structures. Les éducateurs tendent à travailler davantage sur le montage et le suivi de projet, sur de la prospection, sur le travail en réseau, voire sur de la gestion administrative. Les moniteurs éducateurs prennent en charge une partie de la gestion et du suivi du projet de l'utilisateur, les aides médico-psychologiques assurant alors leur suivi quotidien.

DES CONDITIONS D'EMPLOI QUI RESTENT FAVORABLES

Le contexte régional est également à prendre en compte dans une réflexion portant sur l'offre de formation. D'une manière générale, les emplois de la filière éducative sont plutôt favorables (emplois sans limite de durée et faible développement du temps partiel). Ces professionnels ne présentent pas une problématique particulière liée à leur vieillissement. Par ailleurs, même si le nombre de demandeurs d'emploi est en augmentation entre 2010 et 2011 (notamment les personnes positionnées sur les métiers d'aide médico-psychologique et d'éducateur technique spécialisé), les offres d'emploi proposées restent de qualité. De même, le profil des demandeurs d'emploi actuel n'est pas préoccupant (faibles proportions des demandeurs d'emploi de plus de 50 ans et des inscrits de longue durée).

La prise en compte de l'évolution du secteur et des éléments régionaux nous amène à postuler à un faible développement des emplois de la filière éducative dans les années à venir en région. L'enjeu lié à l'offre de formation ne semble donc pas porter sur le développement quantitatif de l'offre de formation mais sur des aspects plus qualitatifs tels que la structuration de l'offre de formation, les complémentarités entre les voies d'accès à la certification et entre les diplômes. Par ailleurs, il convient de s'assurer que les formés sont en mesure d'aller au bout de la formation.

DES RESPONSABILITÉS PARTAGÉES ENTRE ÉTAT ET RÉGION

Depuis la loi du 13 août 2004, les Conseils régionaux autorisent et financent la formation initiale du travail social et octroient les aides individuelles aux élèves étudiants. Outre la délivrance des diplômes, l'État (à travers les directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale – DRJSCS) attribue notamment les accords préalables aux établissements pour mettre en œuvre les formations. L'instruction des dossiers n'est pas liée à l'offre existante, même si, le plus souvent, le contexte dans lequel s'inscrit cette demande est évoqué avec l'organisme demandeur. La procédure d'instruction, définie par les textes réglementaires, ne permet qu'un faible contrôle de l'offre de formation. Ainsi, en 2011, huit sites de formation en plus des seize sites déjà actifs en région ont pu former des aides médico-psychologiques. Certains acteurs s'interrogent sur la pertinence d'une offre de formation aussi importante au vu de l'évolution de l'emploi et du marché du travail.

Une fois l'accord préalable obtenu, les établissements de formation s'adressent à la Région pour obtenir un agrément et un financement dans le cadre de la formation initiale. Sur les seize sites de formation d'aides médico-psychologique en PACA, neuf bénéficient d'un tel

financement. En 2010, 177 places ont été prises en charge par la Région sur les 650 inscrits en première année d'aide médico-psychologique, soit un formé sur quatre. Les autres formés ont fait appel à d'autres dispositifs : contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, autres prises en charge dans le cadre de la formation continue via les organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA).

Les formations de moniteur éducateur et d'éducateur spécialisé sont dispensées dans cinq organismes en 2010, celle d'éducateur de jeunes enfants dans trois. En théorie, entre 70 % et 90 % des inscrits en première année ont pu bénéficier d'une place en formation initiale. Le diplôme d'éducateur technique spécialisé se prépare dans un seul établissement en région (cf. tableau p. 4).

UNE OFFRE DE FORMATION DÉJÀ BIEN PRÉSENTE SUR LE TERRITOIRE

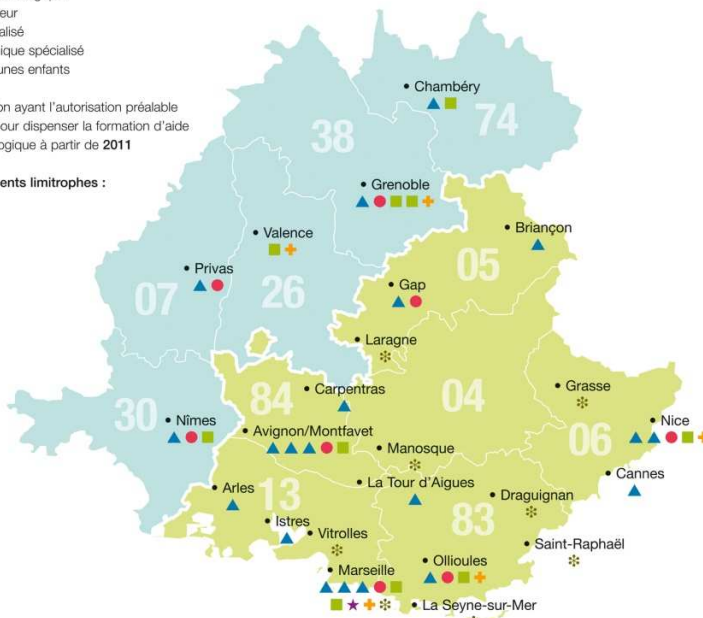
Il semble que la répartition actuelle des sites de formation soit satisfaisante. La formation d'aide médico-psychologique, premier niveau de qualification, est accessible sur une grande partie du territoire. À partir du niveau IV, les formés sont plus mobiles et peuvent accéder aux formations présentes dans les principales villes de la région. Malgré cela, certains organismes souhaitent développer une nouvelle offre de formation, notamment de niveau III, pour 2012 sur de nouveaux territoires.

Répartition des sites de formations de la filière éducative en PACA et ses départements limitrophes

- Sites de formation dispensant en 2010 la formation de :
 - ▲ Aide médico-psychologique
 - Moniteur éducateur
 - Educateur spécialisé
 - ★ Educateur technique spécialisé
 - ✦ Educateur de jeunes enfants

✧ Sites de formation ayant l'autorisation préalable de la DRJSCS pour dispenser la formation d'aide médico-psychologique à partir de 2011

- Nom des départements limitrophes :
 - 07 : Ardèche
 - 26 : Drôme
 - 30 : Gard
 - 38 : Isère
 - 73 : Savoie



Source : DRJSCS PACA, Drees – Traitement ORM.

ÉVOLUTION DES FORMÉS

Le transfert de compétence a également eu une répercussion sur le public formé. Précédemment, la formation était prise en charge quel que soit le statut de la personne. Aujourd'hui, les salariés doivent faire financer leur formation sur le plan de formation de l'entreprise et

par les OPCA, dont les moyens ne sont pas extensibles. La part de la formation continue se réduit au profit de la formation initiale financée par les Régions, c'est-à-dire en faveur de jeunes en continuité de parcours scolaire et de demandeurs d'emploi. Plusieurs conséquences découlent de ce changement.

Le secteur social étant connu pour offrir une certaine sécurité de l'emploi, il attire de nombreux jeunes en réorientation après un passage à l'université. Outre les problèmes que cela peut poser quant à la montée des qualifications à l'entrée de la formation, ces logiques de deuxième choix interrogent l'ancrage du projet professionnel des formés, leur engagement futur dans le métier ou encore leur résistance à travailler auprès de publics dont les difficultés socio-éducatives sont de plus en plus complexes. Les établissements doivent faire face à une plus grande hétérogénéité des publics en formation, demandant le développement des parcours individualisés. Certains formés ont besoin d'une remise à niveau des savoirs de base alors que d'autres sont diplômés de l'enseignement supérieur.

UN PUBLIC PLUS FRAGILE

Depuis quelques années, les établissements de formation observent des situations de précarité financière et/ou sociale de plus en plus prégnantes.

La précarité financière se traduit par un nombre de boursiers conséquent (entre 50 % et 60 % des inscrits selon les établissements) ainsi que par la multiplication des petits jobs. La conciliation des temps d'études et de travail peut être difficile à gérer et entraîner des ruptures. Concernant les problématiques sociales (logement, santé...), les organismes de formation sont unanimes sur le fait que leur établissement ne peut prendre en charge l'accompagnement des formés les plus en difficultés (pour des raisons d'organisation, de moyens humains mais également de positionnement : l'établissement de formation doit rester un lieu d'apprentissage).

ÉVOLUTION DE LA FORMATION ET DE SON ENVIRONNEMENT

Tout comme le secteur employeur, les établissements de formation en travail social ont été confrontés à de multiples changements ces dernières années.

DES ACTIONS D'AIO À PLUSIEURS DIMENSIONS

Le transfert de compétence et l'accessibilité récente de certaines certifications en formation initiale ont entraîné la nécessité de communiquer autrement autour des formations et des métiers de la filière éducative.

Cette thématique reste stratégique et elle se doit de prendre plusieurs formes. D'une part, il s'agit d'attirer des personnes dans ces formations, or il semble que le nombre de candidats aux concours tend à diminuer.

Pour la première fois à la rentrée de 2011-2012, certains responsables de formation ont fait appel à des candidats

inscrits en liste complémentaire. D'autre part, les publics entrants en formation ayant des origines et des motivations plus variées, il est nécessaire de confirmer, en amont de la formation, le projet professionnel et la représentation du métier vis à vis de la réalité du terrain.

Les établissements de formation, qui développent depuis peu la fonction d'accueil, information et orientation (AIO), se doivent d'être outillés pour répondre à ces différentes dimensions tout en étant en capacité d'accompagner les publics en formation. Le dispositif de formation préparatoire initié par la Région en partenariat avec les établissements contribue également à cet enjeu.

UN ENVIRONNEMENT MOUVANT

Tous les diplômes du travail social ont été rénovés au cours des années 2000, demandant un travail important des équipes pédagogiques. Le découpage des diplômes en domaines de compétences, dont certains sont communs à plusieurs certifications de même niveau, doit permettre de développer une culture interprofessionnelle. La mise en place des sites qualifiants demande une forte implication de la part des employeurs et un travail de coordination conséquent par les établissements de formation. Dorénavant chaque période de stage fait partie intégrante du processus de certification.

Ces réformes sont à peine mises en œuvre que d'autres arrivent, telle l'inscription dans le système européen de transfert de crédits (ECTS) des formations de niveau III pour la rentrée 2013. Certains acteurs économiques s'interrogent sur la possibilité à terme de voir ces formations complètement intégrées à l'université. Dans cette optique, l'Union nationale des associations de formation et de recherche en intervention sociale (Unaforis) propose une nouvelle structuration et coordination de l'ensemble des diplômes du travail social via des plateformes régionales qui préfigurent la création de Hautes écoles professionnelles en action sociale et de santé (Hepass).

Par ailleurs, les autres ministères certificateurs dispensent également des formations dont certaines peuvent mener au cœur de métier de la filière éducative, voire à des métiers plus périphériques. Il convient de considérer l'ensemble des formations existantes, qu'elles s'inscrivent en complémentarité ou en concurrence des diplômes du travail social. Les enjeux ici sont de veiller à l'équilibre global du marché du travail et de préserver des conditions d'emploi de qualité pour les professionnels de la filière éducative.

DONNÉES DE CADRAGE SUR LES FORMATIONS DE LA FILIÈRE ÉDUCATIVE EN PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR

EN 2010 : 2 800 FORMÉS ET 1 200 DIPLÔMÉS

En 2010, près de 2 800 personnes préparaient un diplôme de la filière éducative, toutes années de formation confondues. Les certifications d'aide médico-psychologique et d'éducateur spécialisé rassemblent sept inscrits sur dix, avec respectivement 1 079 et 907 formés. Les formations de moniteur éducateur et éducateur de jeunes enfants concentrent un nombre de formés plus modeste mais qui reste conséquent (421 et 314). 40 personnes se préparent à être éducateur technique spécialisé.

Principales caractéristiques de l'offre de formation et de public en formation en 2010

	Aide médico-psychologique (AMP)	Moniteur éducateur (ME)	Éducateur spécialisé (ES)	Éducateur technique spécialisé (ETS)	Éducateur de jeunes enfants (EJE)
Nombre d'organismes de formation en PACA	16	5	5	1	3
<i>dont ayant un financement pour de la formation initiale</i>	9	4	5	1	3
Nombre de places financées en formation initiale	177	150	238	20	80
Nombre de formés en 1 ^{re} année	650	215	266	9	94
<i>Taux théorique de places financées parmi les inscrits en 1^{re} année</i>	27 %	70 %	89 %	100 %	85 %
Nombre de formés toutes années confondues	1 079	421	907	40	314
Part des femmes parmi les inscrits en 1 ^{re} année	90 %	72 %	80 %	11 %	96 %
Âge moyen des inscrits en 1 ^{re} année	34 ans	27 ans	24 ans	39 ans	24 ans

NS : non significatif. Source : Drees – Enquêtes « Écoles et élèves 2010 » – Traitement ORM.

La majorité des inscrits sont des femmes, hormis les futurs éducateurs techniques spécialisés. L'âge moyen des 1^{re} année varie de 24 à 39 ans. La formation comptant le public le plus âgé est celle des éducateurs techniques spécialisés. Les futurs aides médico-psychologiques ont en moyenne 34 ans, soit un âge qui traduit une proportion importante de personnes s'inscrivant en promotion professionnelle ou en réorientation. Les formations de moniteur éducateur, d'éducateur spécialisé et d'éducateur de jeunes enfants accueillent un public plus jeune (âge moyen compris entre 24 et 27 ans).

En 2010, 1 173 diplômes d'État (DE) de la filière éducative ont été délivrés en région : 475 aides médico-psychologiques, 367 éducateurs spécialisés, 200 moniteurs éducateurs, 111 éducateurs de jeunes enfants et 20 éducateurs techniques spécialisés.

Parmi eux, la part des certifications obtenues via la validation des acquis de l'expérience (VAE) varie de 10 % pour le DEAMP à 38 % pour les DEES et DEEJE.

3 170 diplômes ont été délivrés en région depuis 2008.

Nombre de diplômés depuis 2008 (dont VAE)

	AMP	ME	ES	ETS	EJE
2008	190 (0)	170 (0)	419 (148)	34 (21)	37 (7)
2009	387 (52)	209 (45)	425 (174)	32 (21)	92 (40)
2010	475 (46)	200 (26)	367 (139)	20 (6)	111 (43)
Total	1 052 (98)	579 (71)	1 211 (461)	86 (48)	240 (90)

Source : Données diplômés par la DRJSCS PACA et rectorats Aix-Marseille et Nice 2008-2010 – Traitement ORM.

L'étude dont ce document fait la synthèse a été réalisée en 2011 par la Mission d'observation des métiers et des formations du secteur sanitaire et social. Au-delà de la mobilisation de données de la statistique publique et de la réalisation d'une trentaine d'entretiens, elle s'est appuyée sur les principaux acteurs de l'emploi et de la formation réunis lors de trois comités de réflexion leur permettant de réagir tout au long de l'avancée des travaux.

Elle porte sur les métiers et la formation d'aide médico-psychologique, de moniteur éducateur, d'éducateur spécialisé, d'éducateur technique spécialisé et d'éducateurs de jeunes enfants. Elle propose un panorama de l'emploi, du marché du travail, de l'évolution des métiers et des secteurs ainsi que de la formation et identifie les principaux enjeux à venir.

L'étude sur la filière éducative est téléchargeable gratuitement sur les sites www.orm-paca.org et www.saso-orm-paca.org.

RÉALISATION : Adeline Petrovitch avec la participation de Pierre Lorent



PRÉFET DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES
CÔTE D'AZUR

